truits aujourd'hui par de nouveaux témoignages.

On a retrouvé, inscrites sur le calepin que portait Boitelle, différentes adresses, entre autres celle de Mme Drouard 8, rue Notre-Dame-de-Lorette.

Mme Drouard, qui, veuve, s'est remariée, et s'appelle aujourd'hui Mme Leroy, a parfaitement reconnu Boitelle d'après la photographie qui lui a été présentée. Cette dame qui tient un restaurant, a pendant deux ans nourri Boitelle. De plus, quand on lui a montré le calepin de son ancien client, elle a déclaré que l'écriture était bien celle de Boitelle. Donc le Boitelle mort depuis deux ans n'a rien de commun avec le Boitelle dont parle la Sûreté.

Une autre personne, Mme Victoire, inquiète des renseignements pour sa maison de jeu de la rue de Labruyère, a été en relations d'affaires avec Boitelle. Elle a également reconnu la photographie de celui-ci.

Il est donc permis de croire à présent que le mystère est éclairci sur la question de l'identité.

L'enquête qui se poursuit achèvera probablement de faire la lumière sur cette affaire. Disons qu'aujourd'hui on agite a nouveau l'hypothèse d'un suicide.

Un détail curieux. Parmi les noms relevés sur le calepin de Boitelle, on a trouvé celui du père Olivier, à Neuilly.

Le père Olivier, on se le rappelle, fut assassiné en octobre par la bande Gaudissart.

MARIAGE DANS UNE STATUE

L'on ne se marie pas toujours comme on voudrait...

En Europe, les vieilles coutumes ont persisté. Le marié revêt un habit noir, et l'épouse la roche blanche. On va à la mairie, puis à l'église.

Mais en Amérique, l'usage est différent; et voici qu'il est de mode, aujourd'hui, d'aller se marier dans la tête de la statue de Bartholdi, cette Liberté fameuse qui est la tour Eiffel du Nouveau Monde!

Le premier mariage a eu lieu. C'était celui de M. Charles Gardner avec mlle Florence Collins et c'est le capitaine Jones qui officiait. Une assemblée nombreuse et recueillie se pressait dans la boite crânienne de l'icone gigantesque, et quand la noce est rédescendue de ses hauteurs vertigineuses, l'union avait été bénie « tout près du ciel! » comme a dit la mariée.

Un chroniqueur parisien demandait l'autre jour qu'on fit servir les statues à quelque chose.

Eh bien, voilà qui est trouvé!

NOUVELLES MILITAIRES

Les chevaux des capitaines d'infanterie

D'après les instructions envoyées aux comités d'achat qui fonctionnent près des dépôts de remonte de l'armée, les chevaux destinés aux capitaines d'infanterie doivent désormais avoir de sept à huit ans d'âge, de 1 m 50 à 1 m. 58 de taille et une robe de couleur foncée.

Cette couleur devrait être imposée à tous les officiers supérieurs qui se remontent à leurs frais, et l'on ferait bien de bannir une fois pour toutes les chevaux blancs, tant ils sont dangereux depuis la suppression de la fumée de la poudre.

La retraite proportionnelle

A dater du 1er juillet prochain — c'est une affaire décidée — la retraite proportionnelle s'accordera à dater de vingt ans de service et non plus de vingt-cinq.

Avant la fin de l'année 1892, cette mesure sera appliquée à 600 officiers d'infanterie, 40 de cavalerie, 10 d'artillerie et 20 du génie.

Les décrets actuellement à la signature ainsi réduite les 200 premiers officiers, toucheront peu de lieutenants-colonels. On veut surtout au ministère de la guerre, assurer aux régiments de la réserve des commandants et des capitaines encore jeunes, sérieusement instruits et expérimentés.

LA BELGIQUE

LA MINE AUX MINEURS

Mons, 27 mai. — Un essai de la « Mine aux Mineurs » va être fait dans le Borinage. Le charbonnage de Bellevue-Bonne qui a récemment vendu, vient d'être repris par les Sociétés ouvrières socialistes de la région.

L'acte de Société a été passé de matin.

LES BAS DE SOIE

Y a-t-il impertinence, madame, à se demander jusqu'où remontent vos bas de soie? Eh bien! Ils ne remontent pas très haut, quoi que vous en paissiez dire... C'est Henri II qui, voulant chausser par la magnificence de sa mise les noces de sa sœur Marguerite de France, mit, en 1559, les premiers bas de soie que l'on ait vus dans notre pays.

Cent ans plus tard, en 1656, la première manufacture de bas au métier fut établie aux environs de Paris, dans le bois de Boulogne. L'établissement eut un grand succès et donna naissance à une Compagnie que le gouvernement protégea, — car on protégeait l'industrie bien avant M. Méline.

L'art de faire des bas a côtés, inventé par les Anglais, ne fut connu en France qu'en 1770. Il s'en établit plusieurs manufactures à Paris et à Lyon.

Vous voyez, madame, que vos bas de soie ne remontent pas très haut.

Chronique du Sport

Société Nautique valenciennoise

Résultats du 29 mai 1892

La course de ces deux équipes a eu lieu hier à neuf heures du soir. En voici le résultat:

1re course. — Platonnes — 1. Chat noir; 2. N. Valenciennes. — 3. Antiques, 4. Sans Souci, 5. Valenciennes.

2e course. — 2 Juniors. — 1re épreuve: 1. Pas Folle; 2. N. 3 Bleu-Rouge. — 3. Mam'ble; 4. Valenciennes. — 1. Le Bourrée, B. C. Boulogne. — 2e épreuve: 1. Le Chinoise, B. C. Gand. — 2. Sirène, S. N. Boulogne. — 1. Zigzo, S. N. Amiens.

3e course. — Skiffs Juniors. — 1re épreuve: 2. Ella, R. S. N. Bruxelles. — Frisonne, E. N. Valenciennes. — 1. Mouche, B. C. Boulogne. — 2e épreuve: 2. X. N. W. Amiens. — 1. Rhoda, S. N. Amiens. — 2. Sirène, S. N. Dieppe.

4e course. — 2 Seniors. — 1re Paille, S. N. Boulogne. — 2. Cygnes, R. B. Boulogne. — 3. Trompette, E. N. Boulogne.

5e course. — 2 Seniors. — 1. Passage rouge, B. Boulogne. — Bouton rouge, S. N. Amiens. — 3. Bel d'Zép, B. C. Gand. — 4. Bébé, C. N. Valenciennes. — 5. Bébé, S. N. Lille.

6e course. — 4 Juniors. — 1. Mistral, E. N. Boulogne. — 2. Le Bo, R. C. N. Amiens. — 3. Pile ou face, S. N. Boulogne. — 4. Ra Ra Rof, R. C. Boulogne.

7e course. — 4 Seniors. — 1. Bécas, S. N. Valenciennes. — 2. Cocodette, S. N. Amiens. — 3. Mouche, B. C. Boulogne. — 4. Bouton, S. N. Amiens.

8e course. — 2 Juniors. — 1. Wy Blue, B. C. Boulogne. — 2. Bébé, B. C. Boulogne. — 3. Doubleno, B. C. Boulogne.

Dans les deux épreuves seront indiquées il n'y a qu'une seule et la course ne réussit qu'une fois.

Saint-Ouen

Voici les chevaux engagés définitivement aux courses, qui auront lieu ce 29 mai sur l'hippodrome des Bruyères, à 2 heures du soir.

Ces courses au trot monté. — Prix du pavillon-restaurant et de la Société d'agriculture.

Julie, Mignon, Jacintha, Jefferson.

2e course. — Steeple-chase militaire, 2e série, Sparblett, Pezaro, Cérès, Bluque, Porthinesse.

3e course, trot monté. — Prix du département, Jacqueline, Labourer, Acimbue, Loyal, Orénger.

4e course. — Steeple-chase, Habits rouges, handicap, prix des Bruyères: Mascaret, Coup de Soleil, Hadinton, Vivrouze, Nanisca, Ivresse, Sir Joseph, Le Cosaque, Gironde, Lova, Haydée, Horée, Le Vieux Ponte, Sauteuse.

5e course. — Internationale, trot attelé, handicap, prix de la ville: Gueson, Blackton, Italie, Aléticre, Fernando, Nans, Hélène, Charlotte, Nonce d'Argent, Union.

6e course. — Steeple-chase 3e série, prix des Steeple-chase de France: Chatter Box, apothéose, L'Chat, Mme de Darnet, Biblis, Wonit, Fourchault, Mangon, Ludo, Aisne

7e course. — Steeple-chase militaire, 3e série, prix de la Butte: Cadi, Perle, Bordelaise, Lamette, Hareng, Estafette, Palmette, Eva, Bliss, Lucrèce.

Le Mouvement créviste

Grève des tisserands à Roubaix

Vendredi matin, à neuf heures, les grévistes réunis à la salle de la Paix, ont envoyé une délégation de cinq membres à la fabrique, rue de Soubise, pour réclamer l'application pure et simple de l'ancien tarif.

Les directeurs ont répondu qu'il était impossible d'augmenter le prix actuel de la façon, tant que toutes les mesures étaient prises pour améliorer sensiblement la qualité des matières premières.

Les délégués en sont retirés, ils ont été rendre compte du résultat négatif de leur mission à l'assemblée siégeant en permanence boulevard de Belfort.

La continuation de la grève a été votée par acclamation.

Chronique locale

ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL

Comme il fallait s'y attendre la première séance du Conseil municipal, avait attiré un public nombreux.

Dès huit heures un quart, malgré la grande chaleur, plus de trois cents personnes se pressaient dans la salle réservée.

Peu à peu les conseillers arrivent; néanmoins à huit heures vingt leur nombre n'est pas encore suffisant pour l'ouverture de la séance.

La table de la Presse n'avait jamais eu tant de journalistes.

La foule grimpe sur les appuis de fenêtres aux risques de tomber dans la rue, mais qu'importe, on veut voir les nouveaux conseillers.

A huit heures 30 la nouvelle administration fait son entrée dans la salle.

M. Carrette déclare la séance ouverte.

Il procède à l'appel nominal. Etaient présents:

Henri Carrette, maire, O. Branquart, Tranoy, Milbéo, Lepers, Dassbry, Coutelier, adjoints; Vandeputte, Louis Carpentier, Louis Chevalier, César Vanmulen, Emile Wattel, Adolphe Coupez, Dagardin Boucherie, Thérin, Victor Petit, J. Delettrez, Nys, Emile Poulain, Dubrulle, Wibaux, Paul Rose, Morel Gustave Ghist, Alfred Dubarcq, Demailly, Charles Sienne, Sclosse, Nictor Poulain, Wilfart, Diblé Penant, Daquenoy, Coudle, Lefebvre, Derzelle.

Le citoyen Coupez demande la lecture immédiatement de la parole et dépose la motion suivante:

J'ai l'honneur de déposer la motion suivante et demande l'urgence.

Le conseil,

Sur la proposition de l'un de ses membres,

Vu la déclaration d'urgence,

Considérant qu'il est nécessaire de nommer après la nomination des commissions obligatoires, une commission des finances, pour établir exactement la situation financière de la ville;

Attendu que cette proposition est une règle constante dans les conseils municipaux qui se sont succédés dans notre cité.

Pour ces motifs, le conseil décide qu'une sous-commission de cinq membres est nommée pour la vérification des comptes administratifs de l'ancienne administration.

Cette proposition est adoptée.

M. Dubrulle demande lecture du procès-verbal de la séance du 15 mai dernier qui est adopté sans observation.

Le citoyen Carrette demande de procéder à la nomination des commissions, mais avant il déclare que plusieurs membres du conseil qui présente une motion tendant à demander au gouvernement une amnistie pour les condamnés ayant fait des grèves et délit de presse, notamment pour le *martyr Culine!*

Voici cette proposition:

Considérant,

Qu'en volant au nombre d'un milliier les premier et huit mai dernier, et malgré son intelligibilité, pour le martyr Culine, qui expia dans la peau de Mahon les crimes des Cottons, des Isaac, des Berniers et des Boussus, les Fleurets Démoulins ont fait justice des accusations lancées contre lui.

Que des suffrages, dans le cœur des électeurs lillois qui avaient déjà fait sortir Lafargue de Sin-Pélagie pour l'envoyer au Palais Bourbon indiquent la volonté de la nation d'en finir avec la politique de haine et de persécution et d'inaugurer une ère de pacification sociale.

Le conseil municipal exprime le vœu qu'une amnistie soit votée au plus tôt par les Chambres, qui rende à leur famille les condamnés pour délits de presse, de réunion, faits de grèves et coupes.

Et en attendant le vote de cette amnistie, le gouvernement a user de son droit de grâce, pour rendre Culine à sa femme et à ses enfants.

Cette proposition est adoptée.

M. le Maire demande ensuite de désigner une commission de trois membres pour le dépouillement des bulletins de vote des commissions.

Les citoyen Lepers demande au contraire de désigner sept commissions de quatre membres pour faciliter ainsi le bloque.

Cette proposition est adoptée.

Le dépouillement a lieu immédiatement après et donne les résultats suivants:

Ire commission. — Finances, Octroi — MM. Lepers, Milbéo, Bonte, Carpentier Louis, Wattel, Coupez, Cazez, Dubrulle, Dubarcq, Dagardin, Dassbry, Coutelier, Dubrulle, Lefebvre, Dubrulle, Dubrulle, Dubrulle